



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 DECEMBRE 2023

Monsieur Claude EERDEKENS, Bourgmestre;
Monsieur Vincent SAMPAOLI, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Monsieur Guy HAVELANGE, Madame Françoise LEONARD,
Madame Elisabeth MALISOUX, Échevins;
Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente du CPAS;
Monsieur Christian BADOT, Madame Marie-Christine MAUGUIT,
Monsieur Etienne SERMON, Madame Rose SIMON-CASTELLAN,
Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Monsieur Christian MATTART, Madame Françoise TARPATAKI,
Madame Florence HALLEUX, Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Jawad TAFRATA,
Madame Caroline LOMBA, Monsieur Kévin GOOSENS,
Madame Christine BODART, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Natacha FRANÇOIS, Madame Gwendoline WILLIQUET,
Monsieur Damien LOUIS, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Nathalie ELSEN,
Monsieur Eddy SARTORI, Conseillers;

Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

Présidence pour ce point : Monsieur Philippe RASQUIN.

5.1. OBJET : ANDENNE - Lieudit "Cobêche" - Acquisition par la Ville d'ANDENNE d'un jardin appartenant à la S.A. SIMHO

Le Conseil communal,

En séance publique,

VU les articles L 1122-20, L 1122-26 § 1^{er}, L 1122-30, L 1133-1 et 3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

ATTENDU que la S.A. SIMHO, dont le siège social est établi à SCLAYN, rue de Jérusalem, numéro 75, est actuellement propriétaire d'une parcelle en nature de jardin sise au lieudit « Cobêche », entre l'avenue Roi Albert et le quai de Brouckère, à ANDENNE, cadastrée sous Section H, numéro 16/L/2, d'une superficie suivant cadastre de 10 ares 40 centiares ;

VU le rapport d'expertise établi le 25 juillet 2017 par la S.P.R.L. « IMM EXPERTS », à ANDENNE, lequel a fixé la valeur vénale de ce jardin entre 20 et 25 euros/m² ;

VU la proposition faite le 18 octobre 2023 par le Collège communal à ladite société, d'acquisition de ce jardin par la Ville d'ANDENNE, pour le prix principal de 28.600,00 euros, correspondant à 27,50 euros/m² ;

ATTENDU que ladite société, par courriel du 6 novembre 2023, a fait part au Collège communal de son accord sur la vente de ce jardin à la Ville d'ANDENNE pour le prix proposé de 28.600,00 euros ;

ATTENDU qu'il est de bonne administration pour la Ville d'ANDENNE d'acquérir ce bien pour cause d'utilité publique, en vue de la création en l'endroit d'une zone d'espaces verts ;

VU l'avis de légalité établi par Madame la Directrice financière ;

VU les pièces versées au dossier ;

SUR la proposition du Collège communal et après en avoir délibéré en séance publique,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

La Ville d'ANDENNE décide définitivement l'acquisition, de gré à gré et pour le prix principal de **VINGT-HUIT MILLE SIX CENTS EUROS** (28.600,00 €), **de la société anonyme SIMHO**, dont le siège social est établi à (5300) ANDENNE (ex-SCLAYN), rue de Jérusalem, numéro 75, du bien immeuble dont la désignation suit :

SOUS VILLE D'ANDENNE
PREMIERE DIVISION CADASTRALE
ANDENNE - VILLE

Une parcelle en nature de jardin sise au lieudit « Cobêche », entre l'avenue Roi Albert et le quai de Brouckère, à ANDENNE, cadastrée sous section H, numéro 16/L/2, d'une contenance suivant cadastre de 10 ares 40 centiares.

Article 2 :

La Ville d'ANDENNE réalise cette acquisition pour cause d'utilité publique en vue de la création en l'endroit d'une zone d'espaces verts.

Article 3 :

Tous les frais et droits auxquels l'acquisition du bien donnera ouverture sont à charge de la Ville d'ANDENNE.

Article 4 :

La signature de l'acte authentique de vente interviendra par-devant Maître Matheo DEMAERSCHALK, Notaire à ANDENNE.

Article 5 :

Les crédits pour faire face à cette dépense sont prévus à l'article 124/712-60 du budget communal de l'exercice 2023.

Article 6 :

La présente décision sera notifiée à la S.A. SIMHO ainsi qu'à Madame la Directrice financière.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Par le Conseil,

Le Directeur général,

Le Président,

Ronald GOSSIAUX

Philippe RASQUIN

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Ronald GOSSIAUX



Claude EERDEKENS